

Procès-verbal n°1

SAISON 2023/2024

BUREAU EXECUTIF

Approuvé par le Comité Directeur du 16/10/2023

Réunion du mardi 10 juillet 2023 – en visio conférence

<u>Présents</u> :	Monsieur	GONÇALVES-MARTINS Sébastien	Président
	Mesdames	BEAUCHAMP Céline	Secrétaire Générale Adjointe
		CERVETTI Brigitte	Secrétaire Générale
	Messieurs	ALORO Jean-Paul	Trésorier Adjoint
		KHEMIRI-LEVY Karim	Vice-Président
		MICHEL Claude	Trésorier
<u>Assiste</u> :	Madame	DELAMARE Sandrine	Directrice
<u>Excusés</u> :	Messieurs	PILARD Olivier	Vice-Président
		PRIGENT Arnaud	Vice-Président

Ouverture de séance à 20H30

1) Ressources humaines

- Remplacement de L. LE MARREC qui arrête mi-juillet. Rien en vue de concret. Quelques inquiétudes à pourvoir le poste pour la rentrée. L'octroi de la subvention est attaché au poste, non à la personne, nous tolèrera-t-on pour autant un délai de carence ? Quelques noms suggérés, des pistes à creuser.
- Trois demandes d'ADD à la Fédération et à l'ANS du 92, du 94 et du 77, dont on ne sait si les dossiers ont abouti. Reste-t-il seulement encore des postes à pourvoir ?
- Concernant le remplacement de Jocelyne, il semble que nous ayons trouvé le profil qui pourra assurer dès septembre un tuilage avec Jocelyne afin de balayer le travail d'une saison, et notamment son début qui est toujours le plus crucial. Ce sera peut-être le moment de réajuster la fiche de poste pour une polyvalence différente (par ex sur des tâches CRT, bien que l'augmentation du nombre de licences accroisse encore la charge de travail induite).
- Il va falloir pallier le volume horaire que M. VAUTIER ne pourra assumer (presque 2/3 de moins) du fait de son inscription au BPJEPS de Nantes, au risque sinon de conduire à des dysfonctionnements sur les CRE.
- Le principe de l'embauche de L. DELACOURT est acté. Précisions à déterminer sur le nombre d'heures et le contenu des interventions.
- Sur les Services Civiques des clubs, la prise en charge de la Ligue est actuellement de 11,35€/service civique/mois sur 8 mois qu'on reverse à chaque SC. Vu le dilettantisme de certains à suivre la formation obligatoire – y compris de la part de certains tuteurs de clubs -, il est convenu de retenir la somme globale jusqu'à ce que le jeune ait suivi sa formation. Celle-ci sera versée en 1 fois au début du contrat. Et pour les clubs qui ne joueraient pas bien le jeu, il n'y aura pas de reconduction du contrat via la Fédération (en ce cas les clubs auront à payer intégralement le reste à charge équivalant à 111,35€/mois selon la durée du contrat qui peut aller jusqu'à 1 an).

2) Beach

2.1 Finales M15 et M18F : félicitations à Sartrouville d'avoir pris ces organisations au pied levé, également pour le résultat ! Karim confirme que l'organisation était au top, tout comme l'atmosphère générale entre tout le monde, coaches, organisateurs...

Par contre il est de nouveau énoncé à cette occasion que :

- ✓ le niveau de remboursement fédéral n'est pas à la hauteur (le montant/pers devrait être revalorisé pour la saison prochaine à 52€/pers. au lieu de 48,56).
- ✓ De même la Fédération devrait avant l'événement, accorder une enveloppe à l'organisateur (75% ou 80% du montant de la participation à l'organisation), pour lui permettre de ne pas être à court de trésorerie. C'est un frein évident pour les organisateurs potentiels que de n'être pas aidés en amont !
- ✓ Par ailleurs, il n'est pas normal de ne pas avoir de ti-shirts pour les participants, en visuels, c'est n'est pas mieux (il n'y avait pas non plus de banderole...) !

Il y a un Conseil d'Administration fédéral le 22 juillet, il sera remonté qu'un effort manifeste est à faire sur le Beach même en cas de manifestation tardive (Sartrouville a littéralement « sauvé » la compétition) !

Le club de Sartrouville demande officiellement à la Ligue une aide de 1000€ pour chacune de ses 2 organisations. En attendant de mettre en place un barème plus affiné, et selon la politique adoptée cette saison sur ce type de sollicitation, le Bureau accorde les 2K€ demandés. Le virement sera fait sous peu.

Idem du côté Ligue, nous devons réfléchir aux dotations de nos M13, c'est un outil de valorisation et de fidélisation.

2.2 Beach Volleyades

M. ROSCOET a dû aussi accompagner les Beach Volleyades pour indisponibilité de dernière minute d'une accompagnante. Ceci étant, les informations ont été données tardivement par l'organisateur, ce qui n'aide pas à régler les soucis d'accompagnement. A la décharge de l'organisateur, ces compétitions, comme les précédentes ne rencontrent pas beaucoup de volontaires à l'organisation... Et toutes les Ligues ne jouent pas non plus le jeu du Beach.

Si le Beach était représenté au Bureau de la Fédération, serait-il mieux défendu ?!

De notre côté si nous souhaitons renforcer nos CRE Beach et monter un Pôle Espoir Beach, nous devons prévoir l'enveloppe et nous positionner vis-à-vis du CREPS et de la FFVolley.

2.3 Challenge de France mixte

Sand System demandait la prise en charge partielle (50%) de l'arbitrage. C'était déjà le cas la saison précédente. Le principe en est acté.

2.4 Harmonisation des calendriers Indoor et Beach

Le calendrier a été travaillé de concert au niveau fédéral mais il est globalement impossible de satisfaire tout le monde et l'année 2024 sera encore plus compliquée que d'habitude... Il faudrait dans l'absolu que les clubs qui ont du nombre ne fassent pas toujours jouer les mêmes... Envisager une visio avec les clubs intéressés pour leur expliquer la finalité des championnats régionaux ? Organiser 2 niveaux de compétitions Beach ? Ca a déjà été fait et ne résout pas tout. Il faut aussi que les départements soient assez structurés pour prendre le relais, on reste avec la quadrature de tous les clubs qui ne possèdent pas de terrains.

3) Communication

M. PAUZIER a envoyé un budget du secteur pour la saison prochaine avec une partie récurrente et d'autres ponctuelles. Certaines dépenses sont déjà lancées, notamment en vue du Paris Beach. Le fichier n'a pas été partagé par tous, notamment pas avec K. KHEMIRI LEVY qui demande à pouvoir l'affiner avec Marion.

4) Divers

- Il faut que la Fédération allège les statuts type pour GSFD et GSR de façon à ce que ce soit mieux accessible.
- Les Volleyades M18 ne figurent pas au calendrier 23/24. Il faudrait une réponse de la Fédération sur le sujet.
- La Ligue ne répond pas favorablement à une demande d'aide financière pour un Jeune partant au CNVB.
- Question d'un club pour un jeune entrant au Pôle, qui quitte de ce fait son club d'origine. Ce ne sont pas les entraîneurs de Pôle qui demandent à ce que le jeune quitte son club, mais il paraît également normal que les jeunes fréquentant les Pôles accèdent à un niveau de jeu leur permettant d'évoluer favorablement.

- De nouveau transférer l'info aux clubs de la proposition de la Région de participer à l'achat de minibus (sachant toutefois que la Région se réserve de les réquisitionner ponctuellement, ex. en cas de manifestation exceptionnelle – type JO –).
- Le Président se propose d'envoyer un courrier aux Mairies des clubs régionaux comme cela avait été fait l'an passé, cela permet de les valoriser auprès de leur instance la plus proche. Le courrier sera enrichi des possibilités ouvertes sur la construction de terrains de Beach ou les réfections de type C en 4 terrains etc.
- Le protocole pour l'AG fédérale 24 n'est pas précisé, on attend pour réserver définitivement les hôtels.
- On attend le calendrier fédéral (CA et Conseil de Surveillance) pour établir le nôtre.
- AG FFVolley le 28/10/23 pour entériner les nouveaux statuts.
- Prochain BE le mardi 29 août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H50.

S. GONCALVES-MARTINS
Président

B. CERVETTI
Secrétaire Générale
Secrétaire de séance